DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2022-278 LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : FONCTION PUBLIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous matière : PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE

Séance du Conseil Municipal du jeudi 1 décembre 2022 Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

OBJET: MISES
A DISPOSITION
DE
PERSONNELS
AUPRES DES
ASSOCIATIONS

Présents: Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Nicolas ASENSIO-VERGNES, Bruno PERLES, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Karole CAFFIER, Gérard MONDRAGON

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

Formant la majorité des membres en exercice

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU : 25 NOVEMBRE 2022

RENDU EXECUTOIRE

Procurations:

AFFICHAGE EN DATE DU: 25 NOVEMBRE 2022 Marie-Claude BOURREL Donne procuration à Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES,

PUBLICATION DE LA

Régine SURRE Donne procuration à Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER Donne procuration à Élisabeth ESCAFRE, Delphine SANTINI Donne procuration à Préscillia GRANIER, Adrien ROUZAUD Donne procuration à Denis BOUILLEUX,

PRESENTE EN DATE

DUT 3 DEC. 2022

Absents excusés:

Martine LACOMBE, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL,

Secrétaire: Madame Élisabeth ESCAFRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à la mise à jour des mises à disposition de personnel :

Auprès du Club Nautique Castelnaudarien, l'agent intervient à raison de 9.5 heures par semaine pendant la période scolaire de mi-septembre à mi-juin soit 33 semaines.

Concernant le comité d'organisation de la fête du cassoulet, la mise à disposition correspond à 400 heures annuelles, réparties en fonction du calendrier de préparation et suivi de l'événement.

Le total représente donc 19% d'un temps complet.

Monsieur le Maire précise l'organisation ainsi réactualisée :

Nombre d'agent	Organisme d'accueil	Période 2022/2023	Nombre total d'heures	% par rapport au temps de travail annuel
1	Comité d'organisation de la fête du cassoulet	Du 01/09/2022 au 31/08/2023	400	24.9%
1	Club nautique castelnaudarien	Du 15/09/2022 au 15/06/2023	313	19.5%

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE la mise à jour des mises à disposition de personnel telle que définie ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre à disposition les agents au profit des organismes d'accueil demandeurs.

PRECISE que l'ensemble des mises à disposition sont effectuées en application des textes en vigueur : loi 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la Fonction Publique Territoriale et son décret d'application n° 2008-580 du 18 juin 2008.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition avec les organismes d'accueil concernés ainsi que les arrêtés individuels.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Le Maire,

Castelnaudary, le 1er décembre 2022

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le 13 DEC. 2022

Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 0 9 DEC. 2022

Par publication le : 15 DEL 2022 Par délégation,

Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le

ID: 011-211100763-20221201-DB2022278-DE